

# CSRD

Faire d'une contrainte  
une opportunité



**TO1**  
**NE**  
B.Better

**hysop**

# Bienvenue dans la CSRD.

Impossible de passer à côté si vous vous intéressez de près ou de loin au sujet de la RSE en entreprise, la CSRD arrive à grands pas.

Chez Hyssop, nous pensons que la CSRD est avant tout une manière d'harmoniser la façon de réfléchir, puis de raconter sa feuille de route RSE. Cette harmonisation a l'avantage de mettre toutes les entreprises sur une base comparable. Pour celles qui sont déjà en marche, elles sont structurées pour adresser ces différents sujets et cela devient un exercice de compilation à faire avec les différents responsables en entreprise. Pour celles qui démarrent, la CSRD peut être la boussole de la feuille de route RSE et permettre de construire sur des bases solides.

**Dominique Royet**

Co-fondatrice et Directrice RSE de Hyssop.

La CSRD est une mesure du succès et du chemin à parcourir et va donner un coup d'accélérateur aux progrès des entreprises en matière de RSE. Elle fait remonter les sujets d'impact au plus haut niveau et grâce à la double matérialité, elle permet d'ancrer dans la stratégie, les risques écologiques et sociaux, et ainsi de mobiliser l'ensemble de l'entreprise.

Avec ce poster, nous vous proposons une vue d'ensemble pour ne pas vous noyer dans les détails. Nous avons également conçu un cahier pratique et une offre spécifique CSRD. Si vous voulez aller plus loin, contactez-nous, nous pourrions vous accompagner sur la route qui mène à des engagements pertinents par rapport à vos enjeux.



On peut et on doit parler de business quand on parle de RSE dans le contexte actuel de transition de nos organisations.

Le changement passe impérativement par les entreprises : nos engagements individuels sont bien sûr essentiels, mais l'impact d'une entreprise responsable est plus fort et plus rapide. L'engagement responsable et durable va et doit créer de la valeur dès aujourd'hui. Il faut être réaliste et pragmatique : si nous voulons accélérer cette transition de nos économies, nous devons décomplexer la valeur business dans la RSE.

**Sonia Manin**

Directrice One to One B.Better

C'est le rôle de One to One B. Better ; grâce à une mise en relation personnalisée et ultra-qualifiée, nous favorisons le déploiement des solutions innovantes qui permettront aux entreprises de se transformer vers une économie plus durable et plus responsable.



## La CSRD, pas si nouveau au final...

Que ce soient les normes ISO 26 000, 14 001 ou 9 001, qui sont des outils de diagnostic et de plan d'actions pour la RSE, ou les critères ESG qui sont les repères des financiers pour évaluer la durabilité d'une entreprise, tous s'appuient sur un référentiel commun : le G.R.I. (Global Reporting Initiative).

Sur le berceau du G.R.I., se sont penchées 15 000 organisations mondiales qui ont accouché d'un référentiel mis à jour régulièrement et qui reprend les différents chapitres du développement durable : gouvernance, économie, social, sociétal et environnemental.

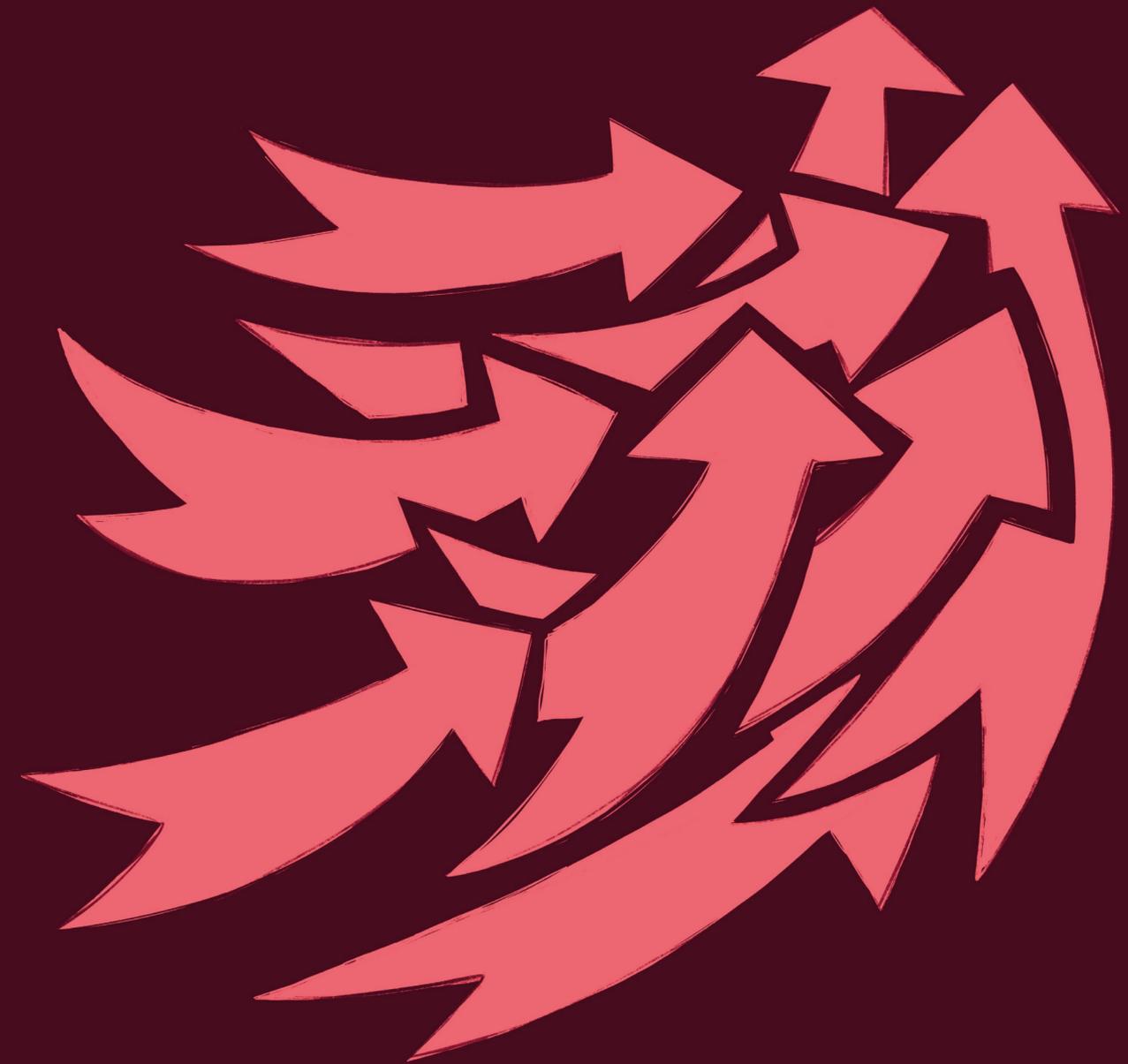
Bonne nouvelle, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est basée sur ce même G.R.I. donc semblable dans sa construction aux référentiels habituellement utilisés pour les diagnostics et stratégies RSE.

## De près, de loin... toutes les entreprises sont concernées.

La vraie nouveauté c'est que l'Europe impose à un nombre d'entreprises beaucoup plus important qu'avant (+ 30 000), de rendre des comptes sur leur responsabilité sociale et environnementale. Elle leur impose aussi de bien identifier leurs impacts et leurs enjeux financiers afin de prioriser les actions.

Directement, ce sont donc environ 45 000 entreprises en Europe qui vont devoir faire ce reporting mais indirectement, toutes les entreprises sont concernées.

Pourquoi ? Car celles qui sont astreintes, vont demander à leurs parties prenantes et notamment leurs fournisseurs, les informations qu'elles vont devoir fournir, une sorte de cercle vertueux où toutes les entreprises s'intéresseront à leurs impacts.



# Calendrier d'application

Rapport à publier l'année suivante



Entreprises déjà  
concernées par la NFRD

>500 salariés  
D'intérêt public  
Chiffre d'affaires > 40M€  
Total de bilan de 20M€

Entreprises remplissant  
2 des 3 critères suivants

>250 salariés  
Chiffre d'affaires > 50M€  
Total de bilan de 25M€

PME cotées

Entreprises hors de l'UE  
dont le CA dans l'UE > 150M€  
pendant 2 années consécutives,  
et avec une filiale ou succursale  
dans l'UE au chiffre d'affaires  
> 40M€



**bpi**france

**Christophe Menigault**  
Pilote CSRD BPIFrance

**Christophe Menigault** est pilote CSRD pour BPI France. Il est notamment en charge de présenter la directive aux PME dans les directions régionales de la BPI.

### Quelles opportunités voyez-vous dans cette directive ?

Le premier effet de la CSRD, c'est de faire remonter le sujet de durabilité au plus haut niveau de l'entreprise, la Direction et le Conseil d'administration. C'est tout le Conseil d'administration (ou la Direction) qui engage sa responsabilité car le certificateur ne va pas signer sans garantie et notamment sans bien identifier le lien entre la stratégie de l'entreprise et les sujets de la CSRD.

Comme le sujet arrive à ce niveau de management, cela permet de mettre la durabilité au centre de son modèle d'affaire et de le réfléchir au travers de ce prisme.

Et de fait, les opportunités sont les mêmes que celles du développement durable en général. Ce reporting va pouvoir démontrer la valeur ajoutée, les bonnes pratiques de votre entreprise.

Par conséquent, votre entreprise pourra être valorisée, par rapport tout d'abord à vos collaborateurs. Pour l'entreprise, c'est une façon de renforcer l'attractivité de sa marque employeur. Ca peut lui permettre d'attirer mais aussi de retenir des talents.

C'est aussi une valeur ajoutée par rapport à vos clients. L'engagement RSE qui était vu parfois comme un bonus dans un appel d'offres, va devenir la base pour pouvoir y participer.

Par ailleurs, l'entreprise aura un accès facilité aux financements et/ou un financement à de meilleures conditions. Car pour les Fonds et pour les banques, les critères d'éco-conditionnalité vont être plus systématiquement pris en compte qu'aujourd'hui, et la CSRD va aider à structurer et communiquer ses pratiques.

### Beaucoup d'opportunités donc mais également beaucoup de contraintes pour une PME notamment ?

Le modèle est accessible y compris pour une PME. On peut être effrayé par les 1170 data points à reporter mais tout va dépendre du type de de la dimension de l'entreprise. À la BPI par exemple, alors que nous sommes une institution financière avec des missions d'intérêt général, donc des contraintes fortes en termes d'engagement, nous ne reportons que sur 650 data points.

Lorsque l'on regarde les données demandées pour les PME, ligne à ligne, on voit que rien n'est inaccessible, notamment lorsque l'entreprise a commencé à mettre en place une stratégie RSE. Mais le langage utilisé gagnerait à être vulgarisé et l'accompagnement doit être amélioré.

Comme il a été nécessaire d'harmoniser les états financiers au coeur de la crise de 29 en donnant naissance au système comptable actuel, il est nécessaire d'améliorer la visibilité sur les sujets durabilité et c'est tout à l'avantage des entreprises engagées.

Bien évidemment, il faut y mettre des moyens en termes d'équipe et/ou de consultants mais c'est une excellente façon de mobiliser l'ensemble de l'entreprise.

Ca va forcément faire émerger des belles choses dans l'entreprise qu'on n'aurait pas forcément pensé à dire ou à formaliser. La direction financière et la direction RSE vont se parler et travailler ensemble pour créer une émulation globale autour de ces défis RSE et c'est une belle occasion de mettre en lumière ce qui est fait et accélérer sur ce qui doit être fait.

## La source de la CSRD : la double matérialité.

En amont du reporting, l'analyse de double matérialité va permettre d'identifier les sujets sociétaux et environnementaux pertinents sur lesquels l'entreprise devra "rendre comptes".

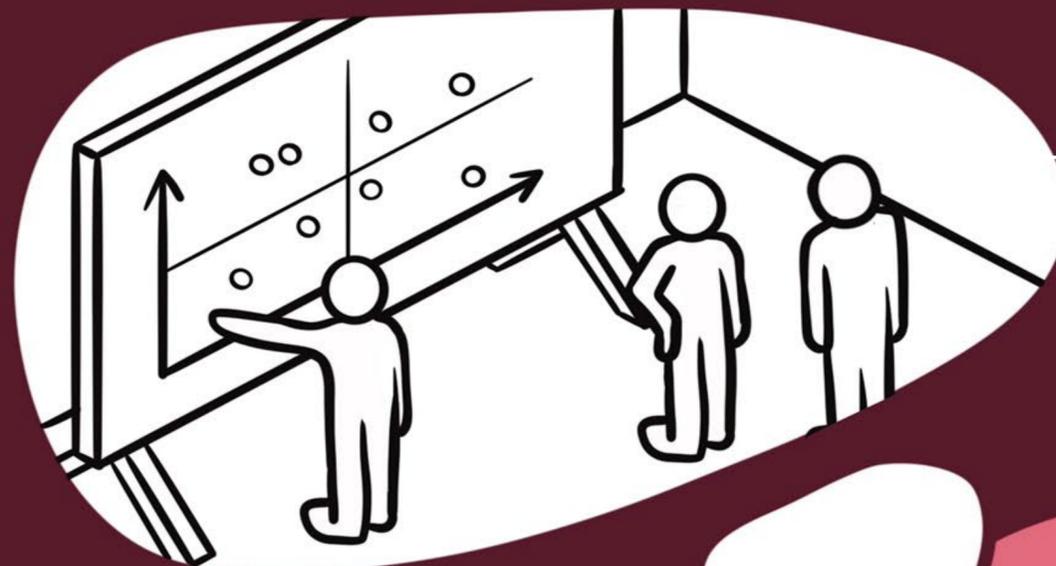
**Point vocabulaire important, dans la CSRD on appelle « matériel » ce qui est pertinent pour l'entreprise.**

**Véritable nouveauté et élément central de la CSRD, l'analyse de double matérialité correspond à la mise en perspective de :**

- 1. La matérialité financière** correspond à l'impact de la Société et l'Environnement sur les performances financières de l'entreprise. Cette analyse doit permettre à l'entreprise de déterminer **les risques mais aussi des opportunités que représentent ces enjeux.**
- 2. La matérialité d'impact** correspond à l'**impact des activités de l'entreprise** sur la Société et l'Environnement. Cela concerne les incidences réelles ou potentielles, positives ou négatives de l'activité de l'entreprise sur l'homme et l'environnement.

A noter qu'un sujet de développement durable est considéré comme **matériel** si les impacts de l'entreprise ou les conséquences financières pour elles sont importantes et, à plus forte raison, si les deux sont importants. Ce sont donc sur ces sujets dits « matériels » que l'entreprise devra remplir les ESRS concernés.

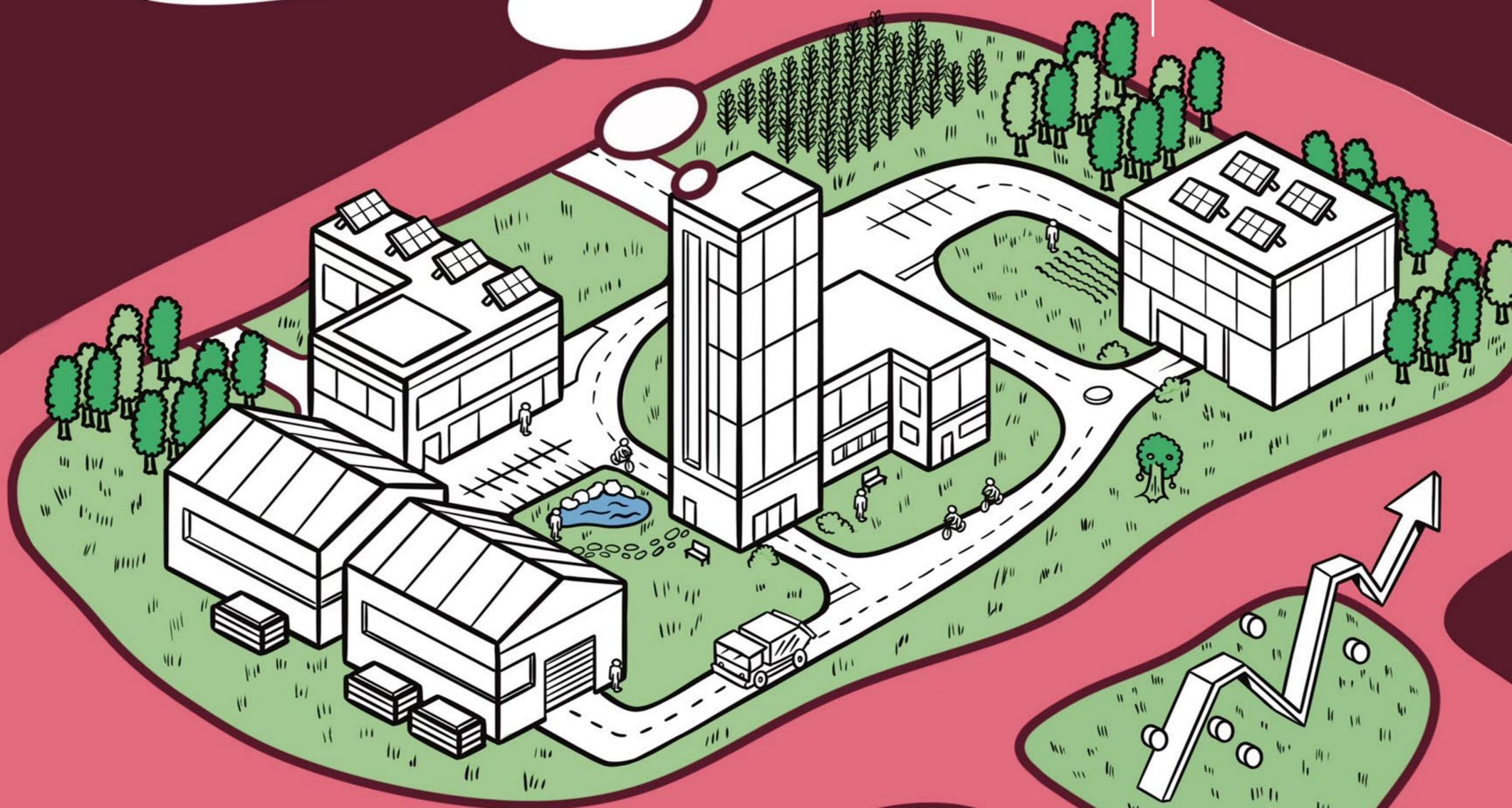
Il n'y a pas de contraintes ou de méthodologie précise préconisée pour réaliser cette double matérialité si ce n'est que le board ou, à défaut, la Direction de l'entreprise, doit être impliquée fortement dans la définition de la matérialité financière.

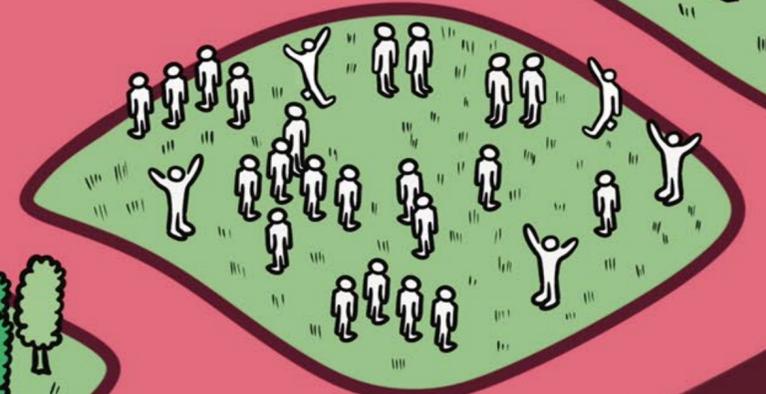


MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

### CHAÎNE DE VALEUR DE L'ENTREPRISE

Matières premières / Sourcing  
Transport  
Production  
Vente et distribution  
Consommation, usage et fin de vie





### ESRS TRANSVERSAL

ESRS2 Informations générales

### ESRS ENVIRONNEMENT

- E1 Climat
- E2 Pollution
- E3 Eau et mers
- E4 Biodiversité
- E5 Circularité

### ESRS SOCIAL

- S1 Propres collaborateurs
- S2 Collaborateurs de la chaîne de valeur
- S3 Usagers
- S4 Communautés

### ESRS GOUVERNANCE

G1 Conduite des affaires

## Le socle de la CSRD : les ESRS

Ce sont les 12 sujets sur lesquels l'entreprise devra rendre des comptes sur sa responsabilité.

**En réalité, il n'y en a que 11 puisque la première est destinée à donner le mode d'emploi sur la façon d'effectuer le rapport CSRD.**

Chaque sous-sous thème comporte différents « data point » (points de données), des éléments détaillés à reporter

En tout, nous avons dans la CSRD :

- 11 thèmes
- 39 sous-thèmes et 1000 points de données dont 82 sont obligatoires.

A noter : 1/3 de ces données sont quantitatives et 2/3 sont qualitatives. **Dans les faits, une entreprise de taille moyenne ne reportera que sur une partie de ces données.**

**Par exemple, la BPI qui est non seulement une grande entreprise mais en plus une banque, ne reporte que sur 650 points de données.**

## Pour vous y retrouver, les 6 étapes de la CSRD.

1

### Analyse matérialité

Définir les sujets sur lesquels  
l'entreprise doit reporter.

2

### ESRS

Déterminer les ESRS  
qui correspondent à ces  
sujets.

3

### Thèmes

Dans chaque ESRS choisir  
les thèmes pertinents  
pour l'entreprise.

4

### Data point

Dans chaque thème,  
sélectionner les données  
que l'entreprise doit/peut  
communiquer.

5

### Rapport digital

Compiler ces données dans un  
rapport (format XBRL) à remplir sur  
la plateforme européenne.

6

### Rapport RSE

Communiquer ces données dans  
le rapport RSE  
de l'entreprise.

## Les opportunités d'une démarche CSRD

Donner des objectifs à tous et mesurer les succès

Entrer dans une démarche de progrès continue en termes de RSE

Identifier les bons enjeux pour l'entreprise

Embarquer et émanciper les équipes sur leurs sujets respectifs

Orienter les financements vers la transition pour faire évoluer les business model

Assoir la stratégie sur des actions concrètes et éviter le « greenwashing »

Inviter la RSE à la table de la Direction et du Conseil d'administration et l'inscrire dans la stratégie de l'entreprise

Structurer la stratégie RSE

Générer des budgets spécifiques pour la mise en oeuvre de la stratégie RSE

Faire du « story proving » avant le « story telling »

Pour en savoir plus sur la CSRD, ou pour avancer plus vite sur vos sujets RSE :

Agence Hyssop  
168, rue Saint-Maur 75011 Paris  
[www.hyssop.agency](http://www.hyssop.agency)  
[contact@hyssop.com](mailto:contact@hyssop.com)

**hyssop**